



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – N° 06/2022

Rénovation des sanitaires du camping municipal « Les Pins Bleus »

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,

Considérant la nécessité de rénover les sanitaires du camping municipal « Les Pins Bleus »,

Vu la consultation mise en ligne sur le site départemental de dématérialisation des Landes le 12/07/2022, et sur le journal d'annonces légales « Sud-Ouest » le 12/07/2022,

Vu le rapport d'analyse en date du 22/08/2022,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les lots suivants aux entreprises ci-dessous dénommées

LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 GROS OEUVRE		INFRUCTUEUX	
LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE		INFRUCTUEUX	
LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES		SANS SUITE	
LOT 4 PLATRERIE- ISOLATION	MAT PLATRERIE ZA Izkira chem Gare 64990 LAHONCE	15 171.78	18 206.14
LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES		SANS SUITE	
LOT 6 CARRELAGE - FAIENCE	OYHAMBURU CARRELAGE 106 Route d'Etxetoa 64 120 AMENDEUX ONEIX	41 095.15	49 314.18

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022



ID : 040-214001331-20221004-DECISION23_2022-AU

LOT 7 ELECTRICITE	BERROCQ ELECTRICITE 125 Route de Pardies 40 300 PEYREHORADE	26 950.77	32 340.92
LOT 8 PLOMBERIE- SANITAIRE	HERVE THERMIQUE 2 Route de Pitoys 64 600 ANGLET	80 319.35	96 383.22
LOT 9 PEINTURE	PEINTURES D'AQUITAINE 168 Avenue Henri de Navarre 64 185 BAYONNE	14 214.62	17 057.54
	TOTAL	177 751.67	213 302.00

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Labenne, le 4 Octobre 2022

Le Maire,
Jean Luc DELPESCHER



Envoi en Sous-Préfecture
Le 05/10/2022
Et publication/notification
Le 05/10/2022

